

3<sup>o</sup>

Proposé par Louis Saindon secondé par  
François Orban Jérémie Boivin que François  
Orban soit nommé inspecteur de saie en  
remplacement de Joseph Brisson.

4<sup>o</sup>

Proposé par Jérémie Boivin secondé par François  
LaCroix que J. A. Biganese M.D. soit engagé  
secrétaire - Trésorier au prix de \$50.00 cinquante  
piastres pour un an.

Adopté sans discussion

5<sup>o</sup>

Proposé par Jérémie Boivin secondé par Louis  
Saindon que la séance soit levée.

Adopté sans discussion

Octave Naretel Pro. Maire  
J. A. Biganese M.D. Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Goly

15 Janv. 1891

A une session spéciale du Conseil municipal  
du Canton Goly convoquée par J. A. Biganese  
secrétaire - Trésorier et tenue à la salle ordinaire  
des séances, le quinziesme jour du mois  
de Janvier mil huit cent quatre vingt onze  
conformément aux dispositions du Code  
municipal de la Province de Québec, à laquelle  
sont présents: M. M. les conseillers Adolphe  
Prosart, Calixte Lampeau, François LaCroix,  
Jérémie Boivin, Clément Muljours formant  
le quorum du conseil; les autres conseillers  
M. M. Emery Godard, Louis Saindon ayant, après  
vérification, reçu avis de la convocation de cette  
session.

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme  
suit:

- I Proposi par Jeremie Boivin secondi par Calixte  
Camppeau que Adolphe Proost soit nomme  
pro. ~~President~~ president  
adopté unanimement
- II Proposi par M. Calixte Camppeau secondi  
par M. Etienne Millejoure que M. Emery  
Godard soit nomme maire  
adopté unanimement
- III Proposi par Jeremie Boivin secondi par  
Calixte Camppeau que Adolphe Proost  
soit nomme pro. Maire en l'absence du  
Maire.  
adopté unanimement
- IV Proposi par M. Jeremie Boivin secondi par  
M. Francois Lacroix que M. Pierre Marimier  
soit accepté comme caution du Secretaire -  
trésorier au montant de deux cent piastres.  
adopté unanimement
- V Proposi par M. Calixte Camppeau secondi  
par M. Jeremie Boivin qu'il soit passé un  
reglement qu'à l'avenir les séances du conseil  
seront tenues à la residence du Secretaire. Trésorier  
J. A. Bizanese.  
adopté unanimement
- VI Proposi par M. Francois Lacroix secondi par M.  
Calixte Camppeau que la somme de cinquante  
centime soit accordé à Dame J. A. Bizanese  
qui fournir le local pour les séances du conseil  
adopté unanimement.
- VII Proposi par M. Etienne Millejoure secondi  
par M. Francois Lacroix que le Secretaire.  
Trésorier soit autorisé à faire enlever la neige  
sur le pont de la chute et que le montant  
de dépense pour cette ouvrage soit payé par le  
conseil.  
adopté unanimement.



Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

3 Mars 1891

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue en la salle ordinaire des sessions le troisième jour de Mars mil huit-cent quatre-vingt-une conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. M. les conseillers A. Proast; L. Saindon; J. Baisin; C. Campeau; E. Millejars, formant le quorum.

Il est statué et résolu par résolution du Conseil comme suit:

I

Proposé par M. Jérémie Baisin secondé par M. L. Saindon que M. Étienne Millejars soit nommé pro-Maire.

adopté unanimement

II

Proposé par M. Jérémie Baisin secondé par M. A. Proast que la somme de cinq piastres soit payée pour travaux faits sur une marche non verbalisée dans le rang H du Canton Joly.

Adopté unanimement

III

Proposé par M. C. Campeau secondé par M. L. Saindon que la séance soit levée

adopté unanimement.

J. B. Bizanese M.M.P. Sect. Tris.

Pro. Maire

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le troisième jour de Mars mil huit-cent quatre-vingt-sept conformément aux

X Municipal dispositions du Code de la Province de Québec, à la quelle sont présents M. M. les conseillers

H. B. M. S. T.  
E. G. Maire

F. La Croix; L. Saindau; E. Millejars; E. Godard formant le quorum sans la présence de M. le Maire Emerg. Godard.

Il est statué et résolu par résolution comme suit:

I Proposé par M. F. La Croix secondé par M. L. Saindau que le secrétaire-trésorier écrive au percepteur des revenus qu'il fasse la remise de \$84 que la dite-municipalité doit au gouvernement de la Province.

Adopté unanimement.

II Proposé par M. F. La Croix secondé par M. E. Millejars qu'il soit nommé inspecteur de voirie M. M. Théodule Pellet; M. St. Pierre; Israël Bélanger; P. Kautel; Alph. Bélanger; J. Gagnon;

Inspecteur agraire - Aug. Lauzon; M. Pellet.  
Gardeur d'écoles - Alph. Proust.

Adopté unanimement

III Proposé par M. E. Millejars secondé par M. F. La Croix que la séance soit levée.

Adopté unanimement

E. Godard Maire

H. B. M. S. T.  
lect. true.

un mot bon en marge

H. B. M. S. T.  
E. G. Maire

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

4 Mai 1891

De une session du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des conseils sessions, le quatrième jour de Mai mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. M. les conseillers Emery Godard; Jérémie Boivin; Valérie Campbelle; Adolphe Prévost; Etienne Milljauré formant le quorum sous la présidence de M. le Maire Emery Godard. Il est statué par règlements du Conseil comme suit:

I

Proposé par Jérémie Boivin secondé par Etienne Milljauré qu'il soit passé un règlement comme suit:

- 1<sup>o</sup> Qu'il soit accordé à M. Adolphe Prévost marchand le permis de construire un aqueduc sans gêner le fossé, de passer des tuyaux pour l'approvisionnement d'eau dans les limites de la municipalité en partie dans le village, sans gêner le privilège à qui que ce soit de s'approvisionner d'eau soit par aqueduc, soit par puits chacun pour lui personnellement.
- 2<sup>o</sup> Le dit propriétaire de l'aqueduc sera exempté de taxes durant dix ans.
- 3<sup>o</sup> L'aqueduc devra être en opération et approvisionner d'eau toutes personnes qui de ce date à vingt quatre mois.
- 4<sup>o</sup> Le propriétaire de l'aqueduc comme compensation pour l'eau fera payer à chaque propriétaire de maisons privées la somme de cinq piastres (\$5.00) et par chacune des hôtels ou maisons de pension la somme de douze piastres (\$12.00)

+ du village

E. J. M. M. Sec. Trés.

E. J. Maire

pour une année.

5. Le règlement demeurera en force deux ans de la date de son entrée en vigueur.

Adopté unanimement

II Proposé par Adolphe Provasi secondé par Valérie Campeau que la séance soit levée.

deux mots sous en marge Adopté unanimement:  
un mot ban en marge; trois mots rayés ouls.

J. H. Girouard M. P. Sect. Trés. E. Godard Maire

## Province de Québec

### Municipalité du Canton Joly

20 Juillet-1891

À une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu ordinaire des sessions le vingt-troisième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec à la quelle session sont présents M. M. le Conseillers Emery Godard; Jérémie Boivin; E. Millejars. Louis Laroche; A. Provasi; F. Lacroix formant le quorum sans la présidence du M. le Maire E. Godard après avis de signification des autres conseillers.

Il est statué et résolu par résolution du conseil comme suit:

I Proposé par F. Lacroix secondé par L. Laroche que Félix Chalifoux soit nommé inspecteur en remplacement de Théodule Pelletier.

Adopté unanimement.

II Proposé par Jérémie Boivin secondé par A. Provasi qu'il soit payé à H. Girouard ex Secrétaire Trésorier pour salaire la somme de quarante quatre piastres, et que le Maire soit autorisé à signer un billet pour le montant sus-dit.

III

adopté unanimement

Proposé par G. Mellyjans secondé par A. Provasi que le rôle d'évaluation soit révisé et amendé selon la loi:

Rang A N<sup>o</sup> 1 Weldon Buber \$150.00; N<sup>o</sup> 4 Elephas Laeris \$125.00; N<sup>o</sup> 9 Dasithe Belisle \$150.00; N<sup>o</sup> 22 Adolphe Provasi \$100.00; N<sup>o</sup> 23, 24 Felix Chalifoux \$350.00; N<sup>o</sup> 27 A. Provasi \$500.00

Rang B — N<sup>o</sup> 1, 2, 3, Joseph Valiquet \$950.00; N<sup>o</sup> 8 Louis Miron \$400.00; N<sup>o</sup> 10 Eugène Miron \$225.00; N<sup>o</sup> 11 Marcelus Belisle \$300.00; N<sup>o</sup> 12 Louis J. B<sup>e</sup> Golicœur \$200.00; N<sup>o</sup> 15 Caliste Campeau \$400.00 Felix Filitrault emplacement \$200.00

Rang D. — N<sup>o</sup> 1 A. Provasi \$75.00;

Rang E. — N<sup>o</sup> 39 Charles Belanger \$200.00; N<sup>o</sup> 40 F. Valiquet \$200.00;

Rang G. — N<sup>o</sup> 5 Ernest Bernard N<sup>o</sup> 6 \$400.00

Rang I. — N<sup>o</sup> 33 Augustin Langer \$250.00; Jérémie Babin N<sup>o</sup> 36 1/2, 37 \$200

Rang H. — N<sup>o</sup> 40 F. Valiquet \$575;

Rang 4. — N<sup>o</sup> 18 A. Provasi \$300.00

Adopté unanimement.

IV

Proposé par G. Mellyjans secondé par F. Laeris que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Siganeuse  
Sect. Tres.

G. Gabriel Maire



Province de Québec  
Municipalité du Canton Goly

5 Octobre 1891 A une session générale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions, le vingt-neufième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. M. les conseillers Emery Godard, F. Laclaire, Jérôme Babin, Valérius Champagne, Adolphe Prossat, L. Saindore, E. Miljeune formant le quorum sans la présidence de M. le Maire E. Godard. Il est statué et résolu par résolution comme suit:

I Proposé par M. E. Miljeune secondé par M. L. Saindore que M. Maire St. Pierre est accepté comme cautions du secrétaire. Mesures J. A. Biganese.

Adopté unanimement

II Proposé par M. Valérius Champagne secondé par M. J. Babin que la somme de trois piastres payé le 13. Mai 1892 (\$3.00) soit payé à M. Armas Belanger et la somme de deux piastres (\$2.00) soit payé à M. L. Saindore pour travaux faits au chemin de la Manlagne.

adopté unanimement

II ~~Proposé par M. J. Babin secondé par M. F. Laclaire qu. il soit fait un procès verbal verbalisant tous les chemins de la dite municipalité.~~

Adopté unanimement.

III Proposé par M. J. Babin secondé par M. F. Laclaire que J. A. Biganese soit nommé surintendant spécial pour verbaliser les routes, les chemins de basse, les ponts situés dans les rangs H. I. C. G. du Canton Goly et qu. il soit accordé au dit surintendant la somme de vingt cinq piastres pour

faire le dit-jources verbal.

Adopté unanimement.

IV

Proposé par M. E. Milljans secondé par F. Lacroix qu. il soit fait des avis sur lesquels il sera dit: "Défendu par le conseil de passer sur ce fait."

Adopté unanimement.

V

Proposé par J. Boivin secondé par M. A. Provost que la somme de \$10.00 soit payé au conseil de l'école.

Adopté unanimement.

J. Biganessé

Sect. Trés.

Province de Québec

Municipalité du Canton Goby.

2 Nov. 1891

À une session générale du conseil Municipal du Canton Goby tenue à la salle ordinaire des sessions le deuxième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. M. F. Lacroix; E. Milljans; L. Samdani ne formant pas le quorum; alors Proposé par M. E. Milljans secondé par M. L. Samdani que le conseil soit ajourné au deuxième jour de Novembre prochain.

J. Biganessé Sect. Trés.

## Province de Québec

7 Dec. 1891

## Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le deux septième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. M. Louis Saindau; Jérémie Boivin; François LaRoche; Etienne Mellyours formant le quorum sans la présidence de M. le pro. Maire E. Mellyours Il est statué et résolu par résolution du Conseil M. A. Provost prend son siège après lecture au vert.

I Proposition par M. Etienne Mellyours secondé par M. Louis Saindau que M. Etienne Mellyours soit nommé pro. Maire

Adopté unanimement

Proposé par Louis Saindau secondé par Jérémie Boivin secondé par que M. François David soit nommé conseiller en remplacement de M. Gabriel Champagne.

Adopté unanimement

Proposé par A. Provost secondé par Louis Saindau que le compte présenté par Joseph Bagnan inspecteur soit accepté, en montant de huit piastres et cinquante centimes. Les comptes devant être payés par les intéressés.

moins \$ 3.50 qui  
devra être payé par  
le conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par J. Boivin secondé par M. Louis Saindau qu'il soit signé un billet de vingt quatre piastres à trois mois avec intérêts de huit pour cent; pour payer un billet consenti par H. Giroux. ex-secrétaire. Trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par Jérémie Boivin secondé par  
François LaCroix qu'il soit passé un  
règlement à l'effet de prélever sur tous biens  
fonds des contribuables la somme de cent  
cinquante piastres pour payer les dettes de la  
Municipalité; Salaire du secrétaire, trésorier, dépenses  
sur chemin, etc. faits etc. Conseil de Carleton etc.

Adopté unanimement

Après lecture faite et signée

J. Boivin  
Sec. Trés.

Etienne M. Gagnon  
Pro. Maire

Province de Québec  
Municipalité du Canton Gofly

A une assemblée publique des contribuables de  
la Municipalité du Canton Gofly tenue en la salle  
ordinaire des sessions, le premier jour du mois  
de janvier mil huit cent quatre vingt deux à  
dix heures de l'avant midi, conformément au  
code Municipal de la Province de Québec.

1.  
x Emery Gadard  
J. G. P. G.

Proposé par M. Jérémie Boivin cultivateur du  
Canton Gofly secondé par M. Charles Martin culti-  
vateur du Canton Gofly que M. Charles Martin  
cultivateur du Canton Gofly soit élu conseiller  
pour la dite municipalité en remplacement  
de M. J. Boivin.

2.  
G

Proposé par M. Emery Gadard cultivateur  
du Canton Gofly secondé par M. Jérémie Boivin  
cultivateur du Canton Gofly que M. Octave Marché  
cultivateur du Canton Gofly soit élu conseiller  
en remplacement de M. Adolphe Proant.

3.  
G

Proposé par M. Napoléon Marché hôtelier du Canton  
Gofly secondé par M. Charles Martin cultivateur  
du Canton Gofly que M. Emery Gadard soit élu  
conseiller en remplacement de lui-même.